



EQUALITY.CH

Schweizerische Konferenz der Gleichstellungsbeauftragten SKG
Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité CSDE
Conferenza svizzera delle-i delegate-i alla parità CSP

Embargo: 24. Novembre 2020, 10 heures

Communiqué de presse

Un kit pour prévenir le harcèlement sexuel au travail

Le harcèlement sexuel au travail reste une réalité en Suisse. Ses différentes manifestations demeurent encore souvent méconnues alors que les organisations et entreprises, en particulier les PME, peinent à trouver les ressources nécessaires pour se saisir de cet enjeu et mettre en place un dispositif adapté et efficace en matière de harcèlement sexuel. Sur la base de ces constats, la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) a développé à l'intention prioritaire des entreprises un kit clé en main, gratuit, pour prévenir le harcèlement sexuel au travail.

Le harcèlement sexuel au travail est interdit en Suisse au sens de l'article 4 de la loi sur l'égalité (LEg). Les employeur-euse-s sont tenu-e-s de protéger la santé de leur personnel et de prévenir le harcèlement sexuel au sens des articles 6, al. 1 de la loi sur le travail et 328, al. 1 du code des obligations. Leur responsabilité est donc engagée en cas de harcèlement sexuel au sein de leur entreprise ou organisation. Aussi, pour répondre à leurs obligations légales, les employeur-euse-s doivent prendre des mesures pour prévenir, mais également pour faire cesser le harcèlement sexuel au travail. De nombreuses entreprises et organisations ont la volonté de se saisir de cet enjeu et promouvoir un environnement de travail exempt de harcèlement sexuel, mais ne disposent pas des ressources nécessaires.

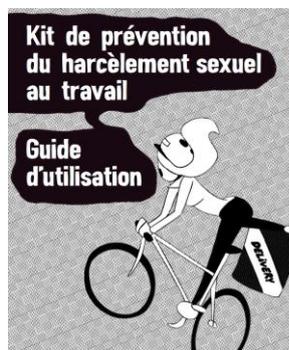
L'étude "[Risque et ampleur du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Une enquête représentative en Suisse alémanique et en Suisse romande](#)" (Strub/Schär-Moser 2008) montre que 28,3 % des femmes interrogées et 10 % des hommes ont été une fois au moins harcelé-e-s sexuellement sur l'ensemble de leur vie professionnelle.

Bien que cette enquête sur le harcèlement sexuel au travail date de quelques années, ce phénomène reste une réalité en Suisse. Les récents mouvements #metoo ou #balancetonporc sur les réseaux sociaux en attestent et ont contribué à faire entendre la parole des femmes au niveau mondial et à briser un tabou de longue date.

C'est pourquoi, la CSDE, qui regroupe les services et bureaux officiels chargés de la promotion de l'égalité au niveau de la Confédération, des cantons et des villes, a décidé de réaliser un kit de prévention du harcèlement sexuel au travail. Ce projet a été mené sous l'égide du Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) du canton de Genève, en collaboration avec le canton du Tessin et la Ville de Zurich. Ce kit, gratuit et disponible en français, allemand, italien et anglais, peut être téléchargé sur le [site internet de la CSDE](#).

Il est composé de trois outils:

1. Un guide, des fiches d'information et une déclaration de principe



Un guide explique comment le kit peut être utilisé dans l'entreprise. Trois fiches informent la direction, les responsables RH et le personnel d'encadrement ainsi que tous les employé-e-s sur les formes de harcèlement sexuel et sexiste au travail, les exigences légales et les actions possibles.

Une déclaration de politique générale sert d'exemple et peut être adaptée par l'entreprise ou l'organisation.



EQUALITY.CH

Schweizerische Konferenz der Gleichstellungsbeauftragten SKG
Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité CSDE
Conferenza svizzera delle-i delegate-i alla parità CSP

2. Des films

Deux films permettent une première sensibilisation : l'un visant à reconnaître les différentes manifestations du harcèlement sexuel, qui s'adresse à tout le personnel, l'autre visant à faire connaître les obligations de l'employeur-euse, qui s'adresse aux directions, responsables RH et personnel d'encadrement.



3. Un e-learning

Un e-learning, développé et mis à disposition par l'Etat de Genève, permet une sensibilisation à travers des mises en situation pour aborder les moyens d'action possibles, les devoirs et les responsabilités.

Des affiches sont également mises à disposition, avec la possibilité pour les entreprises ou organisations qui le souhaitent de personnaliser leur slogan.

L'objectif de ce kit est en effet de proposer à ces dernières un outil qui leur permette d'informer et de sensibiliser régulièrement leur personnel en matière de harcèlement sexuel et sexiste au travail. Il permet l'appropriation de cet enjeu par les entreprises et vise à susciter une réflexion interne globale et la mise en place d'un dispositif adapté aux réalités et contraintes propres à chacune. Avec ce kit, la CSDE veut contribuer au renforcement de la prévention du harcèlement sexuel et sexiste au travail.

La CSDE tient à remercier la Confédération pour son soutien financier dans le cadre de la loi sur l'égalité.

Renseignements:

- Anja Derungs, présidente de la CSDE, responsable du Service de l'égalité de la ville de Zurich (allemand): 044 412 48 61 / anja.derungs@zuerich.ch
- Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), canton de Vaud (français): 079 138 35 64 / maribel.rodriguez@vd.ch
- Rachele Santoro, déléguée à l'égalité, canton du Tessin (italien): 091 814 43 08 / rachele.santoro@ti.ch

Informations complémentaires :

- Le kit peut être téléchargé gratuitement sur le site web de la SKG www.equality.ch.
- Un kit adapté à chaque canton ou ville [membre de la CSDE](#) est disponible sur leurs sites internet respectifs.